

Présentation de la Charte de l'environnement pour un développement durable

Pays de Guingamp Pays du Trégor-Goëlo



Commission Qualité du service public, accessibilité et
agenda 21

Communauté de communes de Lanvollon Plouha

Mardi 18 novembre 2008 - Lanvollon



Plan



Présentation des Pays

Charte de l'environnement

Quelles applications sur votre territoire ?

Présentation des Pays



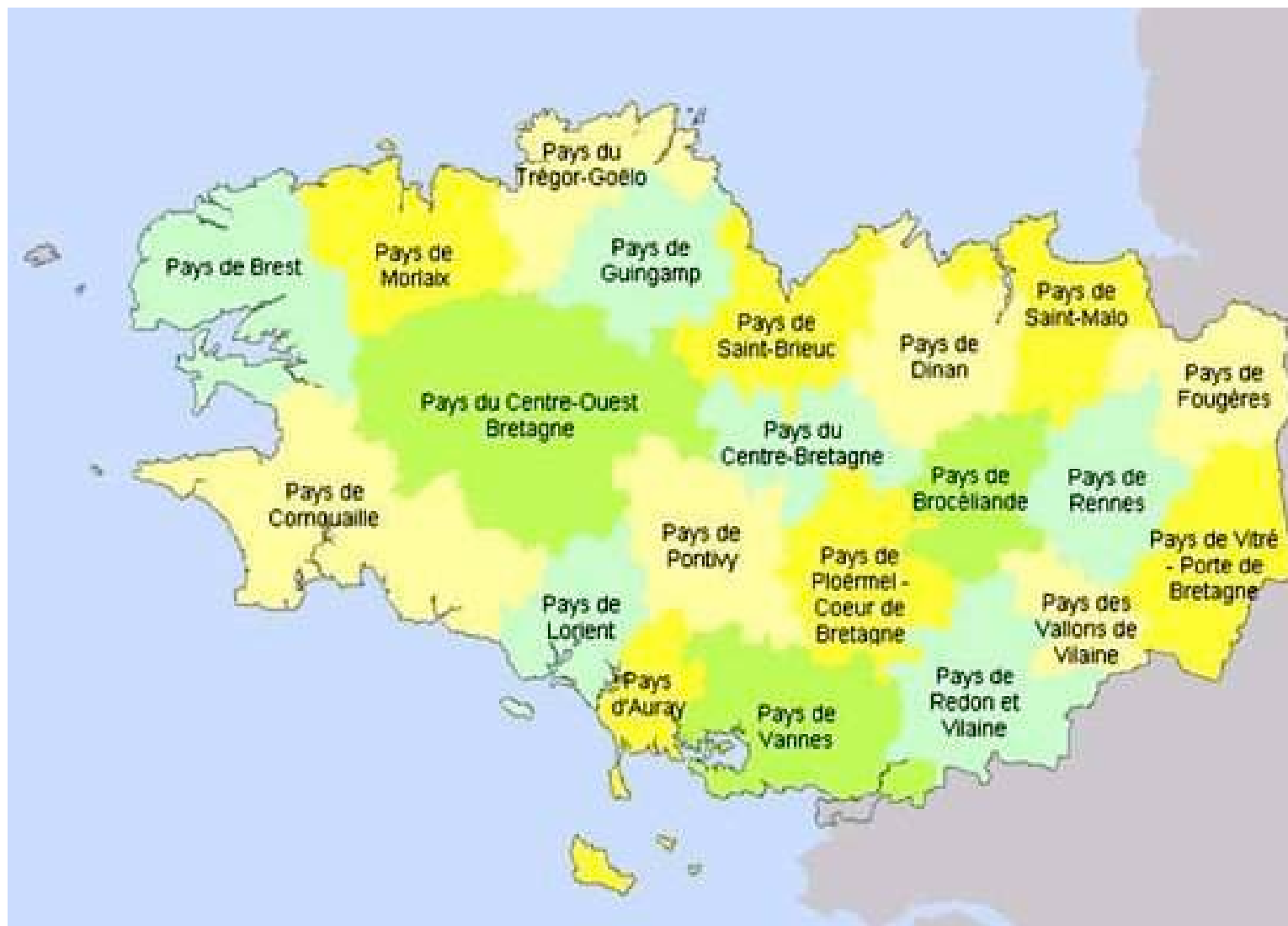
Au sens de la loi du 4 février 1995, dite loi Pasqua ou LOADT (Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire), un Pays est un territoire de projet caractérisé par une cohésion géographique, économique, culturelle ou sociale.

La loi Voynet du 25 juin 1999 fait du Pays un véritable territoire de projet, fondé sur une volonté locale, dans l'objectif d'instaurer une solidarité entre espaces ruraux et espaces urbains dans le cadre d'un projet de territoire et du développement durable.

Un Pays se construit à partir :

- d'un périmètre/un territoire proposé par les élus locaux
- d'un projet : la Charte de territoire
- d'un Conseil de développement rassemblant les acteurs de la société civile
- d'une structure juridique

Les 21 Pays bretons



Rôle et missions du Pays (1)



- Développer les partenariats avec l'Europe, l'Etat, la Région et le Département dans la mise en oeuvre des politiques territoriales
- Animer des réflexions, favoriser la concertation et la mise en réseau à une échelle intercommunautaire
- Mobiliser des enveloppes financières afin de soutenir des projets structurants pour le territoire
- Accueillir, conseiller et accompagner les porteurs de projets (montage du projet, recherche de financements)
- Produire des connaissances sur le territoire (veille, observation, diagnostic)

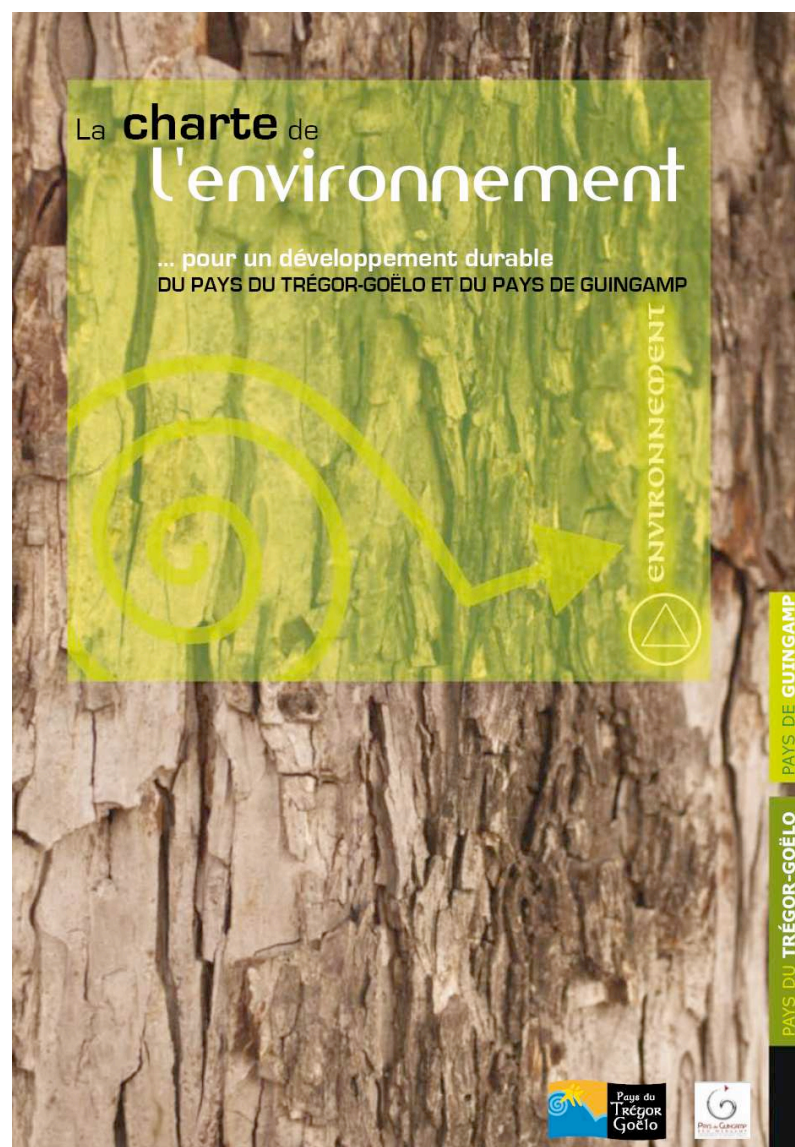
Rôle et missions du Pays (2)



Pour réaliser son projet de territoire, le Pays met actuellement en oeuvre les programmes suivants :

- **Leader 2007-2013** - 1 396 275 € de fonds européens
- **Contrat de Pays 2006-2012** - 6 559 370 € de fonds régionaux
- **Convention territoriale** avec l'Etat - 750 000 € de FNADT
- **Charte de l'environnement pour un développement durable**
- **Animation territoriale de santé**
- **ODESCA** (opération de développement et de structuration du commerce et de l'artisanat)
- **Communication**

La Charte de l'environnement

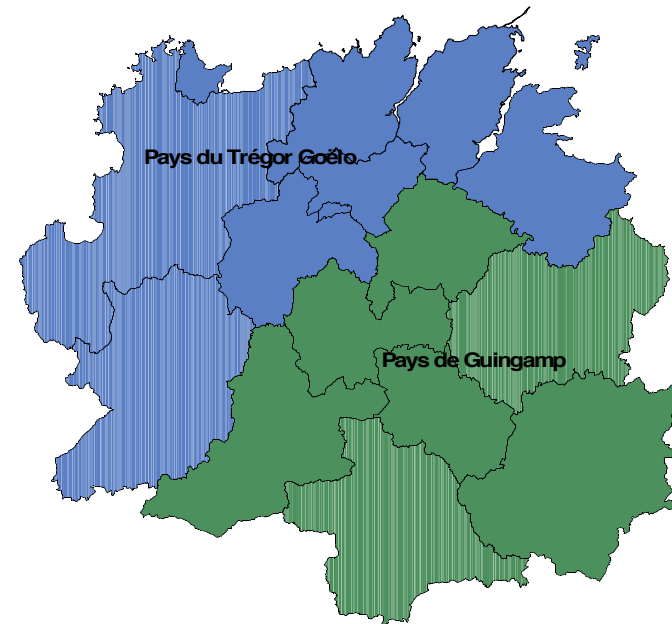


Rappel de la démarche



- Partenariat avec le Pays du Trégor-Goëlo
- Début du programme : juin 2003
- 3 phases de travail
 - ✓ Diagnostic environnemental
 - ✓ Définition des objectifs environnementaux
 - ✓ Définition d'un programme d'actions
- Signature de la Charte : 17 octobre 2006

7 EPCI
69 communes
115 000 habitants

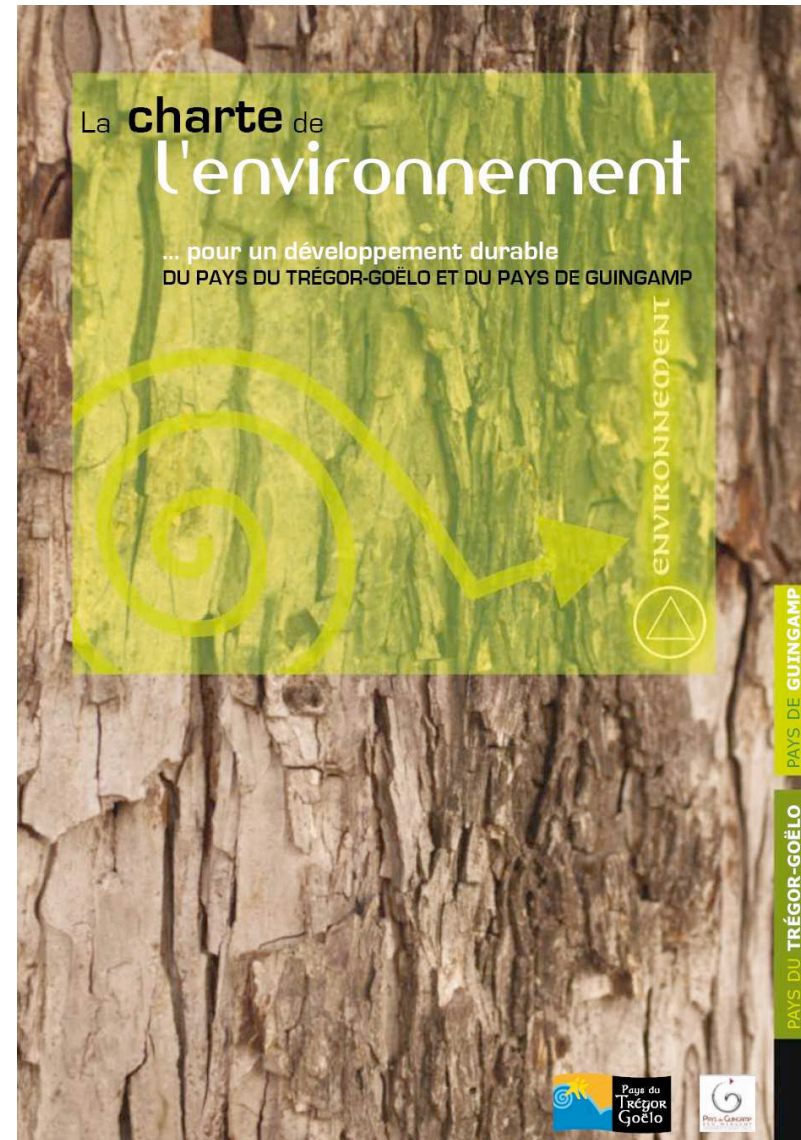


7 EPCI
65 communes
72 000 habitants

Rappel de la démarche



- 8 objectifs thématiques
- 21 axes de travail
- 60 propositions d'actions



8 objectifs



- 1. Développer une culture de l'environnement et du développement durable**
- 2. Réduire les consommations d'énergie et d'eau, promouvoir les énergies renouvelables**
- 3. Poursuivre la reconquête de la qualité des eaux**
- 4. Améliorer la connaissance, la protection et la mise en valeur des espaces naturels terrestres et côtiers**

8 objectifs



- 5. Prévenir la production et améliorer le tri, le recyclage et la valorisation des déchets**
- 6. Développer un urbanisme en cohérence avec les objectifs de développement durable**
- 7. Aménager le territoire dans un souci de développement équilibré et d'amélioration de la qualité de vie**
- 8. Mettre en oeuvre, suivre et évaluer la mise en application de la Charte**

Rappel de la démarche



- Outil d'aide à la décision des élus et techniciens des communes, EPCI, associations...
- Document non réglementaire, basé sur le volontariat
- Mise en oeuvre des actions par les acteurs de territoire
- Rôle des Pays :
 - ✓ Appui financier
 - ✓ Appui technique : accompagnement des porteurs de projet dans le montage des dossiers de demande de subventions, évaluation des projets environnementaux,
 - ✓ Susciter des actions et des projets,
 - ✓ Animer le comité de pilotage et technique environnement

Exemples d'actions



- **Organisation de journées d'information et d'échanges**
 - Architecture, habitat et modes de vie durable, comment mieux habiter nos communes ?
 - Comment améliorer le bilan énergétique d'une exploitation agricole ?
 - Comment améliorer le bilan énergétique de votre habitation ?
- **Organisation de journées de visites thématiques**
 - Bazouges sous Hédé, Langouët et La Chapelle Thouarault
 - Silfiac, Gueltas

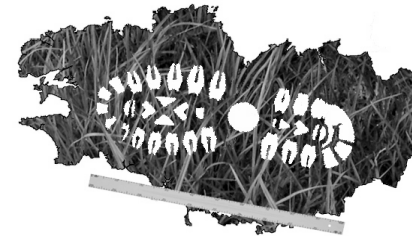


Exemples d'actions



- **Empreinte écologique**

- La formation : développer une culture scientifique citoyenne autour de l'outil d'empreinte
- Réaliser des calculs d'empreinte qui intègrent les spécificités du territoire



- **Education à l'environnement**

- Définir un projet global d'éducation à l'environnement en lien avec le Plan Régional d'Education à l'Environnement en Bretagne qui pourrait se décliner localement à l'échelle des EPCI
- Partenariat avec le REEB

Exemples d'actions



- **Structuration de la filière bois énergie**
 - ✓ Animation et gestion de la filière
 - ✓ Création d'une plate-forme de stockage des plaquettes
 - ✓ Mise au point et acquisition de matériel spécifique de livraison des plaquettes de bois
- **Diagnostics énergétiques**



Exemples d'actions



- SAGE Argoat Trégor-Goëlo
- Promotion et vente de récupérateurs d'eau de pluie
- Acquisition de désherbeurs thermiques
- Programme « Bien manger en restauration collective, construire une dynamique locale en intégrant des produits locaux de qualité », en partenariat avec le GAB 22



La lettre du SAGE

Argoat et Trégor-Goëlo

n°1 octobre 2007

..... L'eau.....

Un enjeu à échelles mondiale et locale

.....

L'eau est un véritable enjeu tant au niveau mondial que local et constitue une composante incontournable du développement de nos territoires. Les Pays de Guingamp et du Trégor-Goëlo sont parcourus par de nombreuses rivières et ruisseaux sur lesquels plusieurs problématiques sont identifiées, du fait de la multiplicité des usages liés à l'eau : domestiques, industriels, agricoles, littoraux, touristiques, récréatifs.....

Les acteurs locaux se sont engagés depuis de nombreuses années pour permettre aux citoyens de disposer d'une eau de meilleure qualité et en quantité suffisante. Cependant, malgré les progrès accomplis, l'état de l'eau sur nos territoires reste préoccupant. L'Union Européenne, par la Directive Cadre sur l'Eau de 2000 (DCE), donne l'obligation aux 27 Etats membres d'atteindre en 2015 «un bon état écologique des eaux» de surface, souterraines et côtières. Les acteurs du territoire entendent répondre aux orientations arrêtées par l'Europe et ont décidé d'engager une réflexion locale et concertée de l'ensemble des problématiques liées à l'eau.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est l'outil réglementaire qui permet de planifier au niveau local le devenir de la ressource en eau et des milieux aquatiques mais aussi des usages qui lui sont liés. La démarche du SAGE crée un véritable espace de concertation regroupant tous les acteurs de l'eau au sein d'une Commission Locale de l'Eau (CLE).

Les Pays de Guingamp et du Trégor-Goëlo, territoires de projet et de concertation, doivent permettre avec la participation de tous une construction collective et cohérente du SAGE. La première étape, engagée dès fin septembre, est la consultation des communes et communautés de communes afin de délimiter le périmètre du SAGE qui couvrira les territoires du Jaudy-Guindy-Bizien, du Trieux-Leff et des ruisseaux côtiers de Perros-Guirec à Plouha.

Le SAGE est un outil de planification. Ses préconisations seront mises en œuvre par différents maîtres d'ouvrage locaux : communes, communautés de communes, syndicats, opérateurs privés... Dans cette perspective, deux syndicats mixtes se constituent actuellement pour mener une partie des actions sur les bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien d'une part, et du Trieux-Leff d'autre part, sans oublier l'ensemble des petits cours d'eau côtiers.

Afin d'aboutir à une concertation optimale autour du SAGE, la communication et l'information seront deux éléments essentiels de sa mise en œuvre.

Thierry BURLIOT
Président du Pays de Guingamp

Yves LE ROUX
Président du Pays du Trégor-Goëlo

SOMMAIRE

- Un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, c'est quoi ?
- Le territoire du SAGE
- Qui fait quoi ?
- Les étapes de réalisation

Exemples d'actions



- **Jardin naturel Paule Lopicque**
 - ✓ Création d'un emploi de garde technicien
 - ✓ Création d'une maison de la nature et du paysage
- **Compostage collectif**



Quelles applications sur votre territoire ?



- Journées d'information à destination du grand public
- Filière bois énergie
- Diagnostics énergétiques
- Gestion de l'eau
- SPANC
- Connaissance et gestion du bocage, des zones humides, des cours d'eau
- Gestion des déchets
- Conseil citoyen
- ...

Contact



Gaëlle Thouément

02 96 48 66 33

gaelle.thouement@paystregorgoelo.com